

Publié le 7 mai 2021

## Retour sur le Conseil d'administration Ile-de-France

Le Conseil d'administration de la Fédération des élus des Entreprises Publiques Locales Ile-de-France s'est réuni le 3 mai, sous la présidence d'Hervé Marseille. Ses membres réclament au préfet une meilleure clarification des critères d'éligibilité des Epl concernant les appels à projet.



L'occasion pour la Fédération d'échanger sur les nombreux sujets d'actualités impactant l'économie mixte.

**Le Président est notamment revenu sur le Projet de loi 4D** et du souhait fort de la fédération d'être entendu afin de veiller à pérenniser la protection des élus administrateurs ainsi que d'ouvrir la possibilité aux Epl de se développer dans de nouveaux champs d'activités.

Dans la foulée de la rencontre avec **Myriam Abassi, Sous-préfète à la Relance et siégeant au Comité de relance Ile de France, présidé par le Préfet de région, Marc Guillaume**, Hervé Marseille a présenté aux membres du Conseil d'administration les actions engagées par la Préfecture de Région ainsi que la **plateforme Aide-territoires**. Les Epl franciliennes appellent le Préfet de Région à **plus de clarté concernant l'éligibilité des entreprises publiques locales** dans les différents appels à projet, restant disponibles auprès des différentes administrations centrales pour leur apporter l'expertise nécessaire. **Une nouvelle audition, composée d'une délégation de Présidents d'Epl francilienne, auprès de Madame la Sous-préfète à la Relance sera demandée pour effectuer un point d'étape, à la rentrée.**

La Fédération régionale a également adopté une position commune relative à **l'actionnariat des Sem d'aménagement du territoire de la Métropole du Grand Paris**. Cette position vient appuyer les nombreuses démarches engagées suite à l'adoption de la Loi Marseille visant à sécuriser l'actionnariat des Epl.

Enfin, Hervé Marseille a annoncé la date du prochain **Epl Collectivités qui aura lieu le 19 novembre à Nanterre, au siège du Crédit coopératif avec pour thématique principale la nouvelle économie mixte du service à la personne**.